

France Travail et le Festival d'Avignon main dans la main



France Travail et le Festival Off promeuvent, ensemble, l'emploi et la formation sous la forme d'ateliers et de rencontres avec des professionnels lors de sessions de recrutement organisées durant le festival. Il y aura aussi des conseils personnalisés pour la recherche d'emploi, des stands de formation et des espaces de networking sur place.

«Chez France Travail, nous sommes convaincus que la culture peut être un levier pour l'emploi et l'insertion professionnelle souligne Aude Fredenucci, Directrice départementale France Travail Vaucluse. C'est pourquoi nous avons choisi de nous associer au festival, afin de créer des opportunités pour les



Ecrit par le 3 novembre 2025

demandeurs d'emploi et les entreprises locales. Nous mettons tout en œuvre pour faciliter les rencontres entre talents et employeurs, et pour accompagner les vauclusiens dans leurs projets professionnels.»

Festival d'Avignon

Professionnels du spectacle, France Travail vous donne rendez-vous

- Du 7 au 18 juillet
- Maison des Professionnels ISTS
 20 rue du Portail Boquier
- Village du Off6 rue Pourquery de Boisserin



Dans le détail

☐ Les rencontres professionnelles

Maison des professionnels de l'ISTS -Institut supérieur des techniques du spectacle-. 20 rue du portail Boquier à Avignon.

☐ Comment diffuser efficacement via les réseaux sociaux et les mailings ?

☐ Mercredi 16 juillet de 9h30 à 12h30

Vous souhaitez développer votre maîtrise numérique pour diffuser via les réseaux sociaux et communiquer plus facilement ? Participez à cette conférence gratuite, animée par un coach Google et apprenez les rudiments de la stratégie marketing

\sqcap Les dossiers artistiques

∏Jeudi 17 juillet de 14h30 à 16h30

Conseils et témoignages sur les dossiers artistiques : création, résidence, presse, diffusion partagés par des professionnels, suivi d'un temps d'échange avec le public.

☐ Féminisation des métiers techniques du spectacle vivant

☐ Vendredi 18 juillet de 9h30 à 12h30

Une table ronde pour faire un état des lieux de la féminisation des métiers techniques du spectacle vivant. Quelles évolutions pour les femmes dans ces métiers ? Quelles évolutions dans l'enseignement ? Quelles évolutions dans l'emploi ?



Ecrit par le 3 novembre 2025



Copyright France Travail Vaucluse

☐ Au village du Off

Salle d'atelier - cour du Village du Off École Bouquerie - 6 rue Pourquery de Boisserin à Avignon

☐ Mobilité des artistes et des techniciens en Europe

☐ Mercredi 9 juillet de 14h à 16h

L'Europe à portée de scène : venez préparer votre départ et explorer le monde de la mobilité artistique. À destination des artistes émergents et confirmés, professionnels et futurs professionnels du spectacle et compagnies.

□ La diffusion dans le spectacle vivant

☐ Vendredi 11 juillet de 11h à 13h

Quels conseils pour réussir la diffusion de son spectacle ? Faire appel à un chargé de diffusion, un attaché de presse ? Des professionnels du spectacle partageront leur expertise.

[] Les premiers pas dans l'intermittence et le GUSO - Guichet unique du spectacle occasionnel-

☐ Vendredi 11 juillet de 14h à 16h

France Travail Services et le GUSO répondront à vos questions sur la gestion des droits des salariés intermittents et vous présenteront le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO). S'inscrire à ces rencontres sur Mes événements emploi : https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/



Ecrit par le 3 novembre 2025

Les permanences

Vous avez un projet professionnel dans le secteur du spectacle et vous avez besoin d'informations sur les métiers, la formation, l'intermittence du spectacle ? Compagnies, théâtres, lieux de spectacles, festivals... vous recrutez ? Vous souhaitez des informations sur les aides à l'embauche ? Les équipes Culture Spectacle de France Travail Vaucluse, Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Marseille Belle-de-Mai vous reçoivent sans rendez-vous pour des échanges individuels.



Copyright France Travail Vaucluse

🛮 À la Maison des Professionnels de l'ISTS

☐ Cloître Saint Louis - 20 rue du portail Boquier

Espace mutualisé réservé aux professionnels du secteur culturel et du spectacle en libre accès - Salle Commission 1er étage.

- ☐ Les 7, 8 et 15 juillet de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- ☐ Les 9 et 17 juillet de 9h30 à 12h30



- $\hfill \Box$ Les 16 et 18 juillet de 14h30 à 17h30
- ☐ Au Village du Off
- ☐ Ecole Bouquerie 6 rue Pourquery de Boisserin RDC
- ☐ Permanence en libre accès jeudi 10 juillet de 10h à 18h.

À partir de 14h rencontrez des professionnels de la gestion des droits des annexes 8 et 10 (intermittence du spectacle) et du GUSO.

Comment améliorer son bien-être en télétravail ?





Le télétravail est devenu une norme pour de nombreux professionnels, rendant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle plus crucial que jamais. Selon l'observatoire du télétravail en Décembre 2023, 82% des télétravailleurs français estiment que le télétravail améliore cet équilibre. Cependant, ce télétravail doit bien s'organiser pour parvenir à l'équilibre des vies. L'entreprise Zenho, à l'origine du bureau nomade, vous donne cinq conseils.

1. Séparer physiquement l'espace de travail de la vie privée

Il est essentiel de délimiter physiquement l'espace de travail pour favoriser la concentration et la productivité. Une séparation claire aide à prévenir les distractions, réduisant le temps nécessaire pour accomplir une tâche et minimisant les risques d'erreurs.

2. Gérer le temps de manière efficace

L'adoption de techniques de gestion du temps peut optimiser la productivité en télétravail. Télétravail ne doit pas rimer avec heures supplémentaires, mais doit au contraire permettre de faire mieux dans le même temps. C'est pour cela que les pauses régulières sont cruciales pour maintenir la performance et préserver la santé mentale et physique.

3. Maintenir une communication efficace avec l'équipe

Le télétravail permet de s'isoler, mais ne doit pas enfermer. Ainsi, il est essentiel de garder un lien avec ses collègues et d'échanger régulièrement avec eux à l'oral. Cependant, il faut bien établir des limites claires dans ces interactions, et respecter des horaires de travail fixes pour protéger l'équilibre entre vie professionnelle et privée.

4. Instaurer une routine quotidienne

Mettre en place une routine quotidienne permet de structurer la journée et de séparer les périodes de travail des moments de détente. Les heures fixes de travail (début, pause déjeuner, fin), et le déploiement/rangement de l'espace de travail en début/fin de journée, permettent de cadrer et d'optimiser le temps de travail.

5. Prendre soin de sa santé physique et mentale

Adopter une posture ergonomique et intégrer des pauses actives dans la journée prévient les maux liés à la sédentarité. La déconnexion après le travail, en s'adonnant à des activités relaxantes et sportives, est essentielle pour réduire le stress et maintenir un bon équilibre.



Encadrement des loyers non respecté : les conseils pour les locataires



Selon le baromètre de l'observatoire de l'encadrement des loyers publié en octobre 2023 par la Fondation Abbé Pierre, 30% des annonces analysées en 2023 en France dépassaient le plafond de loyer. Les disparités sont importantes selon les villes, avec 37% d'annonces au-dessus du plafond à Lille, 34% à Lyon-Villeurbanne, et 28% à Paris. Bien que les chiffres soient en baisse, il est essentiel pour les locataires de rester vigilants face aux montants de loyer annoncés par les bailleurs.

Fonctionnement de l'encadrement des loyers

Le dispositif d'encadrement des loyers, instauré par les lois Alur et Elan, vise à éviter les abus en fixant une fourchette de prix pour les loyers dans les zones tendues. Dans ces zones, le loyer doit être compris dans une fourchette de prix établie par arrêté préfectoral à partir d'un loyer médian de référence. Certaines zones sont également soumises à un décret d'encadrement des loyers à la relocation, empêchant l'augmentation du loyer entre deux locataires, sauf exceptions.

Voici les conseils de Garantme, plateforme créée en 2017 dédiée aux professionnels de l'immobilier afin



de sécuriser les processus de gestion locative, pour faire respecter l'encadrement des loyers.

Vérifier si le loyer est trop élevé

Le propriétaire doit respecter l'encadrement des loyers dans les zones concernées.

- 1. Vérifier si le logement est en zone tendue : si le logement est situé en zone tendue, l'encadrement des loyers doit s'appliquer.
- 2. Se renseigner sur le plafond du loyer : consulter en mairie le loyer de référence pour un logement aux critères similaires.
- 3. Le cas du complément de loyer : les propriétaires peuvent demander un complément pour des caractéristiques exceptionnelles du logement. En cas d'abus, ce complément peut être contesté.

Quels recours pour le locataire en cas de non-respect ?

Le locataire peut faire baisser son loyer en contactant la mairie ou la préfecture.

- 1. Demander une diminution de loyer : contacter d'abord le bailleur pour signaler le dépassement et demander une réduction du loyer.
- 2. Saisir la mairie ou la préfecture : si le bailleur ne réagit pas, s'adresser à la mairie ou à la préfecture. Les propriétaires peuvent être sanctionnés d'une amende allant jusqu'à 5 000€ (15 000€ pour les personnes morales).
- 3. Contester un complément de loyer abusif : saisir la commission départementale de conciliation (CDC) dans les 3 mois suivant la signature du bail. Si le CDC n'intervient pas favorablement, il faut, dans les 3 mois suivants, saisir le juge des contentieux et de la protection.

L.G.

Prévention des cambriolages : les conseils de la gendarmerie de Vaucluse

Ecrit par le 3 novembre 2025



Alors que le Vaucluse figure parmi <u>les départements de France les plus touchés par les</u> cambriolages, les gendarmes de Vaucluse vous rappellent les règles de sécurité de base afin de se prémunir de ce type de vol.

« Avec 2153 cambriolages constatés en zone gendarmerie en 2022 et 600 au cours des 4 premiers mois de l'année, le Vaucluse demeure l'un des départements les plus impactés par ce phénomène », rappellent les gendarmes de Vaucluse.

Pour mieux se prémunir de ce type de désagrément, ces derniers conseillent d'appliquer l'EFFRAC (Eclairage, Fermeture, Film, Renforcement, Alarme, Cache).

Ainsi, pour davantage se protéger, la gendarmerie conseille d'installer des spots à détection autour de l'habitation, si possible à bonne hauteur pour éviter qu'ils ne soient réorientés ou cassés. En période hivernale, utiliser un programmateur qui allumera automatiquement une lumière à l'intérieur à l'heure choisie.

Autre conseil de basse qui résonne comme une évidence : ne pas quitter son domicile sans s'être assuré que tous les ouvrants sont bien fermés, même en été.

« La vidéo-protection est un moyen dissuasif et utile pour décourager et identifier les cambrioleurs, explique également la maréchaussée vauclusienne. Les caméras wifi ou d'autres dispositifs plus complets sont nombreux sur le marché. Leur mise en œuvre ne nécessite aucune autorisation particulière à



condition de ne filmer que sa propre emprise (pas la voie publique, pas les voisins,...). L'apposition de signalétique est préconisée pour dissuader les cambrioleurs. »

Par ailleurs, les fenêtres et les baies vitrées sont les ouvrants les plus fragiles. Il faut donc les renforcer au moyen de barres de renforts positionnées dans les rails. Idem pour les volets lors des départs en vacances. Privilégier des serrures et des verrous sur plusieurs points de la porte.

A lire aussi : « Sécurité : le Vaucluse champion des cambriolages »

Installer une alarme reliée à des capteurs d'ouverture ou de mouvement constitue aussi un bon moyen de dissuasion. « Il existe des systèmes simples à installer soi-même mais un professionnel vous assurera une installation judicieuse et optimale », précise la gendarmerie nationale.

Enfin, pour les caches, privilégier les cachettes originales et éviter les piles de linges ou le dessous du matelas. De même, ne pas laisser de clés de voitures sur le meuble qui se trouve juste à l'entrée de l'habitation.

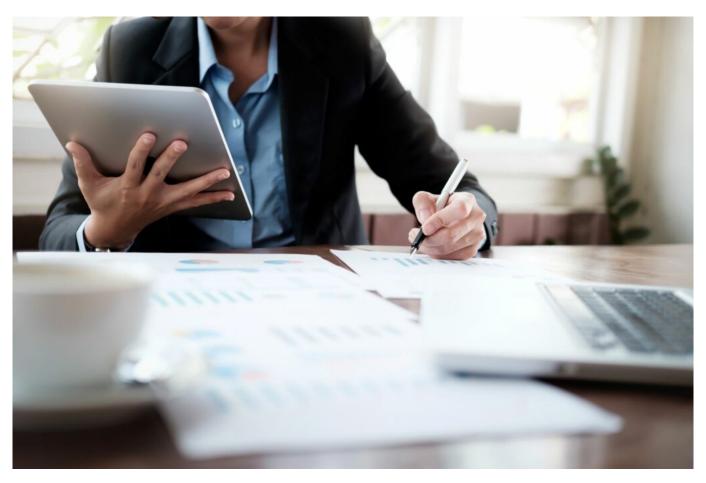
Les gendarmes du département conseillent également de souscrire à '<u>l'opération tranquillité vacances</u>' afin que la gendarmerie intègre dans la programmation de ses patrouilles le domicile des particuliers partis en vacances (même pour une courte durée). « C'est gratuit! », insistent-ils.

« En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17. En cas d'observation d'un individu au comportement ou aux agissements suspects (rôdeur, démarchage sans autorisation, individu ganté ou essayant de se dissimuler,...), composez le 17 même dans le doute », termine la gendarmerie.

Les bons conseils pour gérer son entreprise



Ecrit par le 3 novembre 2025



Pour bien gérer son entreprise, il faut relever plusieurs défis, résoudre les problèmes posés par son financement, sa croissance, la gestion de l'entreprise, la vente des produits, et ce, malgré un nombre de collaborateurs parfois réduits. Fiscalité, cotisations, rémunération du dirigeant, changements de l'entreprise...: entreprendre.service-public.fr vous apporte toutes les informations utiles pour la gestion de votre entreprise.

Tout savoir sur la protection sociale de l'entrepreneur individuel

En tant qu'entrepreneur individuel, vous pouvez bénéficier d'une protection sociale en payant des cotisations sociales. Cette protection comprend des droits à l'assurance maladie, l'assurance maternité/paternité, la retraite. En savoir plus.

Modification des statuts de la société

Les statuts ont vocation à organiser le fonctionnement de la société en définissant l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre les associés et à l'égard des tiers. Ils sont rédigés dès la création de la société et peuvent être modifiés en cours de route. Les formalités à accomplir diffèrent selon la forme sociale de la société. En savoir plus.

Augmenter le capital social de la société



Le capital social n'est pas figé. Que ce soit pour intégrer de nouveaux associés, améliorer sa situation financière ou renforcer sa crédibilité, une société peut réaliser une augmentation de capital social. Les démarches à accomplir varient selon la forme juridique de la société (SARL/EURL, SA ou SAS/SASU). En savoir plus.

Changer la forme juridique de la société

Changer la forme juridique de votre société implique de respecter des conditions et formalités qui dépendent à la fois de sa forme juridique d'origine et de la nouvelle forme juridique visée. <u>En savoir plus</u>.

Tout ce qu'il faut savoir sur la fiscalité d'un micro-entrepreneur

Si vous êtes micro-entrepreneur, vous avez la possibilité de bénéficier d'allègements fiscaux et de crédits d'impôt. En savoir plus.

Arnaque au paiement des cotisations : restez vigilant

A la suite d'une hausse du nombre de fraudes au paiement des cotisations, l'Urssaf alerte sur les bons réflexes à adopter si vous êtes victime d'une tentative de fraude. <u>En savoir plus</u>.

Procédure et formalités d'embauche d'un salarié

Lors de l'embauche d'un salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat, l'employeur doit respecter différentes formalités obligatoires, dont la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). Des formalités spécifiques supplémentaires sont prévues pour le recrutement de certaines catégories de salariés. <u>En savoir plus</u>.

Prêt de main-d'œuvre entre entreprises

Pour pallier les difficultés de recrutement dans certains secteurs en tension ou pour éviter le chômage partiel en cas de baisse d'activité, une entreprise peut avoir recours au prêt de main-d'œuvre. L'employeur met alors des salariés à la disposition d'une autre entreprise utilisatrice pendant une durée déterminée. En savoir plus.

Mode de règlement privé d'un litige : arbitrage

Toute entreprise peut recourir à l'arbitrage pour régler un litige provenant d'une transaction commerciale. L'entreprise renonce alors à passer par les tribunaux étatiques et choisit la justice privée. Ce choix nécessite l'existence d'un accord des parties au litige. L'arbitrage a un coût parfois élevé, mais est confidentiel et rapide. L'arbitrage est notamment utilisé dans les domaines de la distribution et de la franchise. En savoir plus.



10 conseils pour vous protéger pendant vos vacances contre les cybermenaces



Si vous faites partie de ces vacanciers qui ne partent jamais sans leurs objets connectés, méfiez-vous des menaces lorsque vous utilisez un Wi-Fi public pour vous connecter à votre banque en ligne, boutique en ligne ou tout simplement pour vérifier vos e-mails.

Eset, spécialisé dans la conception et le développement de logiciels de sécurité pour les entreprises et le grand public, propose un guide pour vous permettre de voyager en toute sécurité et garder ainsi toutes vos données personnelles et vos appareils protégés.

- 1. Avant de prendre la route, assurez-vous d'exécuter sur vos appareils une mise à jour complète du système d'exploitation ainsi que des logiciels, et de posséder une solution de sécurité de confiance.
- 2. Sauvegardez vos données et placez-les dans un endroit sûr. Pensez à déplacer les données sensibles du



disque dur de votre ordinateur portable sur un disque dur externe chiffré le temps de vos vacances.

- 3. Ne laissez jamais vos appareils sans surveillance dans les lieux publics. Activez la fonction antivol de vos appareils pour tracer les appareils volés ou perdus, et au besoin d'effacer les contenus à distance.
- 4. Mettez un mot de passe fort et activez la fonction 'délai d'inactivité' sur tous vos appareils, que ce soit votre ordinateur portable, votre tablette ou votre téléphone. Retrouvez tous les conseils d'Eset pour un mot de passe efficace en cliquant ici.
- 5. Dans la mesure du possible, utilisez uniquement des accès internet de confiance. Demandez à votre hôtel ou l'endroit où vous logez le nom de leur Wi-Fi et utilisez exactement le même nom : faites attention aux arnaques qui essaient de ressembler aux Wi-Fi publics en ajoutant le mot « gratuit » au nom de la connexion Wi-Fi.
- 6. Si l'Internet de votre hôtel vous demande de mettre à jour un logiciel afin de pouvoir vous connecter, déconnectez-vous immédiatement et informez-en la réception.
- 7. Ne vous connectez pas à des connexions Wi-Fi qui ne sont pas chiffrées avec WPA2. Toutes les normes inférieures à celle-ci ne sont tout simplement pas assez sûres et peuvent être facilement piratées.
- 8. Si vous devez utiliser le Wi-Fi public pour vous connecter à votre réseau d'entreprise, utilisez toujours votre <u>VPN</u> (réseau virtuel privé).
- 9. Si ce n'est pas urgent, <u>évitez les banques et boutiques en ligne</u> quand vous utilisez le Wi-Fi public. Sinon, nous vous conseillons d'utiliser le partage de connexion de votre téléphone et de surfer en utilisant internet sur votre téléphone portable.
- 10. Si vous n'utilisez pas encore d'antivirus de confiance et suspectez votre ordinateur portable d'être infecté, <u>vous pouvez utiliser gratuitement le scanner ESET Online</u> qui ne nécessite aucune installation et peut être utilisé pour détecter et retirer des logiciels malveillants.